



Conditions de participation

En savoir plus ...

Vous avez opté pour un séminaire DIADEMIA pour vous ou l'un de vos collaborateurs et vous désirez des informations complémentaires sur le contenu, les méthodes, les prérequis, ... N'hésitez pas à prendre contact par mail avec les formateurs dont les noms apparaissent sur le document de présentation de la formation.

L'inscription est possible

- **Par téléphone** au 05 57 51 64 07. Une place vous sera alors réservée dans le séminaire. Elle devra alors être confirmée par courrier avec le paiement d'un acompte de 150 €.
- **Par fax** au 05 57 25 10 77 en utilisant un bulletin d'inscription, une place sera alors réservée durant 15 jours. La réception du règlement d'un acompte de 150 € confirmera votre inscription.
- **Par courrier** en retournant le bulletin d'inscription ou sa photocopie avec le paiement d'un acompte de 150 € à

DIADEMIA
37, rue Jules Ferry
33500 LIBOURNE

Nous vous enverrons, dans le courant de la semaine suivant votre inscription, **la convention de formation professionnelle continue** et **une facture acquittée de votre acompte**.

Un mois avant la formation nous vous confirmerons l'organisation de la formation, l'adresse exacte, les horaires ; il sera alors nécessaire de payer le solde de la formation qui vaudra inscription définitive.

Nos prix

Le prix par participant est indiqué en bas de chaque fiche pédagogique.

Tous les prix sont indiqués nets. Nos tarifs sont forfaitaires.

Tout séminaire commencé est dû en totalité.

Les frais de séjour, les déjeuners ne sont pas compris dans le prix des séminaires.

Conditions générales de vente

Le règlement du prix du séminaire est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque à l'ordre de DIADEMIA. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard calculées à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. En cas de paiement par un OPCA, il vous revient de vérifier que le paiement a bien eu lieu.

Attestations

L'attestation de participation vous est adressée après le stage.

Une attestation plus spécifique peut vous être fournie sur demande.